



Le 10 février 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 4 février 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 26

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle,

GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de

RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON

Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, SIMON

Emmanuel, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à LEHIELLEUX Joëlle).

**Absent excusé :**

**Absent :**

**Secrétaire de Séance :** DIARD Françoise.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 FÉVRIER 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU  
9 DÉCEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre est accepté à l'unanimité moins une abstention (M. Xavier DE RICHEMONT).

**DCM N° 2025 – 001 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

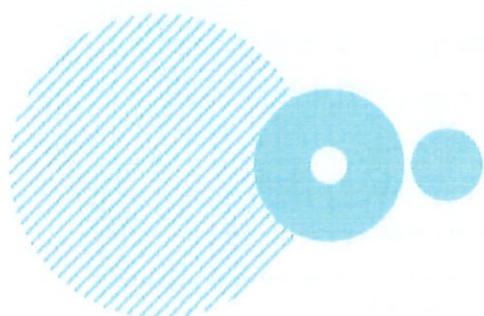
Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu lors du Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, sur les orientations générales du budget. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Béatrice ATANI adjointe au Maire déléguée aux finances.

Mme Béatrice ATANI présente le document RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 ci-annexé.

Les débats portent notamment sur la réalisation des travaux d'urgence de la nef et de mise en valeur de l'église de MORANNES.

**Le Conseil Municipal, après avoir étudié le présent rapport d'orientation budgétaire 2025, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**



## Débat d'orientation budgétaire

## Débat d'orientation budgétaire

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif CAF	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Remboursement des emprunts	159 316,00 €	165 034,00 €	171 008,00 €	171 212,00 €	127 555,00 €	131 439,00 €
CAF Nette	290 684,00 €	284 966,00 €	278 992,00 €	278 788,00 €	322 445,00 €	318 561,00 €
Investissements récurrents	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement net	290 684,00 €	284 966,00 €	278 992,00 €	278 788,00 €	322 445,00 €	318 561,00 €
Taux de désendettement	4 ans, 2 mois	3 ans, 8 mois	3 ans, 5 mois	3 ans, 1 mois	2 ans, 7 mois	3 ans, 4 mois
Remb. Emprunt/CAF Brute	35%	37%	38%	38%	28%	29%
Capital Restant D0	1 851 307,82 €	1 691 992,14 €	1 526 957,84 €	1 355 950,01 €	1 184 737,75 €	1 057 182,55 €

Accusé de réception en préfecture  
 043-200094565-20230210-CCM2023-01-DE  
 Date de réimpression : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## Préambule du DOB

- L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel de la vie politique de la commune.
- Ainsi, ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis il sera complété par la présentation des premiers éléments du projet de budget 2024 de la commune.



## Avant-propos

- › Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.
- › L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement. Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec l'absence à ce jour de loi de finances 2025. Depuis le 1 janvier 2025, la loi de finances 2024 a été reconduite par la loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001. Cependant, le texte initial de la loi de finances 2025 impactait fortement les ressources des collectivités territoriales. Loin des 5 milliards annoncés par le Gouvernement, l'effort qui était demandé aux collectivités s'élevait, en réalité, à au moins 8,5 à 10 milliards d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.
- › L'ancien Premier ministre, Michel Barnier, a lui-même reconnu « qu'il n'est pas normal ni juste de montrer les communes et les collectivités territoriales comme si elles étaient responsables du déficit



Accusé de réception en préfecture  
045-200-054-595-20250210-D-CHI/2025-001-DE  
Date de réimpression : 14/02/2025  
Date de réimpression précédente : 14/02/2025

En effet, en application de la « règle d'or », les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette et pour financer leur fonctionnement.

Et pourtant : réduction drastique du fonds vert, remise en cause des règles du fonds compensation de la TVA, prélèvement pouvant atteindre 2 % des recettes de fonctionnement, hausse des cotisations CNRACL...

Les perspectives confirmées par le nouveau ministre qui attendent les collectivités sont inquiétantes pour le pays à bien des égards :

- pour notre économie car les collectivités portent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public du pays. Les conséquences seraient dramatiques, en particulier pour les entreprises des secteurs très liés à la commande publique, à l'image des travaux publics, faisant craindre un effet récessif important au moment où, déjà, beaucoup d'entreprises chancellent.
- pour nos services publics de proximité : l'effort demandé est tellement insoutenable qu'il aboutirait fatalement à un affaiblissement des services publics du quotidien essentiels pour les habitants, et donc à un accroissement des inégalités et des fractures sociales et territoriales,
- pour l'environnement, alors que l'accélération des investissements est nécessaire pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter au réchauffement climatique.

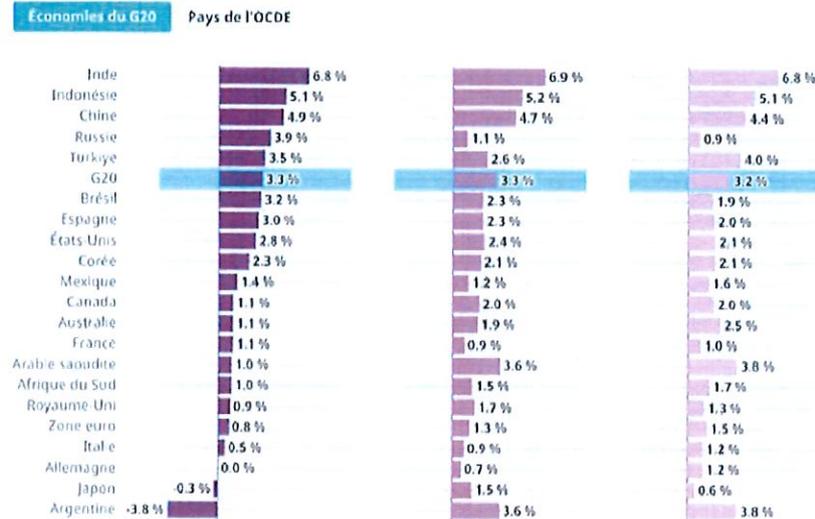
## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES

### La croissance mondiale devrait rester stable

- Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7 % projeté en 2024 pour la zone euro).
- Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).
- Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

Agence de réception en préfecture  
049-200064566-20241021-OCDE M2025-001-DE  
Date de l'émission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

### Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026 Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE - décembre 2024

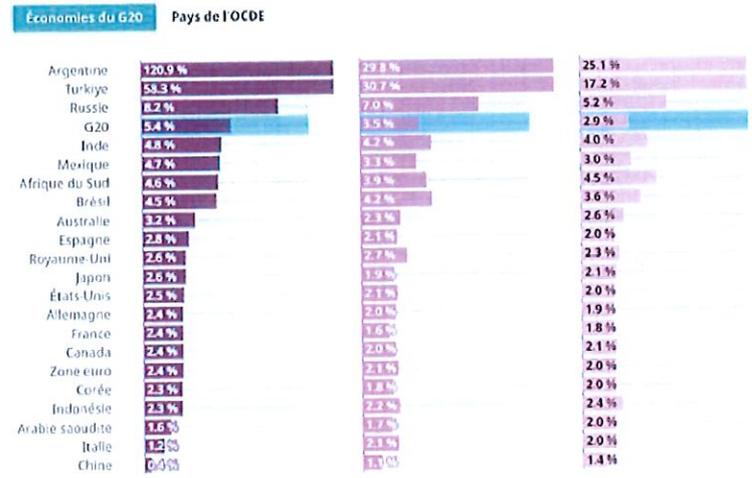
## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES

### L'inflation devrait poursuivre son repli

- Le recul de l'inflation globale s'est poursuivi dans la majorité des pays tout au long de l'année 2024, à la faveur de nouvelles baisses des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des biens.
- Toutefois dans les services, la hausse des prix se révèle encore persistante, s'établissant à environ 4 % dans l'économie médiane de l'OCDE en septembre. A l'avenir dans les pays du G20, la hausse annuelle des prix à la consommation devrait encore diminuer et revenir à l'objectif d'ici la fin de 2025 ou au début de 2026 dans près de la totalité des autres grandes économies.

Accusé de réception en préfecture  
 04-8-200061555-20250210-OCV2025-001-DE  
 Date de réimpression : 14/02/2025  
 Date de dépôt en préfecture : 14/02/2025

### Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026 Glissement annuel en %

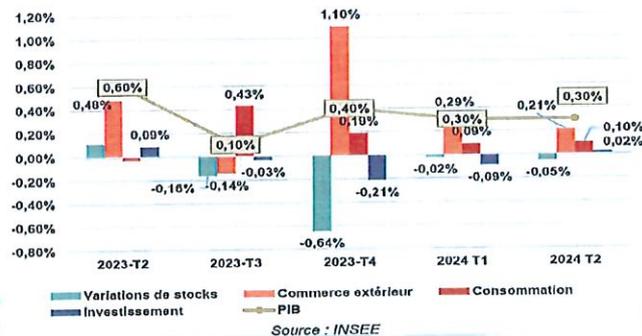


## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

### Croissance et inflation

L'économie française a progressé un peu plus que prévu au deuxième trimestre, portée par la demande intérieure et un rebond de la production, donnant ainsi au gouvernement l'espoir d'une croissance supérieure à sa prévision de 1 % pour 2024. Selon une première estimation publiée le 3 septembre par l'Insee, le produit intérieur brut (PIB) de la France a progressé de 0,3 % sur la période avril-juin, dépassant les attentes des économistes interrogés par Reuters, qui tablaient sur une hausse de 0,2 %.

France : Produit intérieur brut



Accusé de réception en préfecture  
 048-200164565-20230710-D01CIV2023-001-DE  
 Date de réimpression : 14/02/2023  
 Date de réception préfecture : 16/02/2023



### La situation des finances publiques

Au plan national, cette année 2024 est marquée par un dérapage du déficit public, qui pourrait atteindre 6% du PIB selon les dernières estimations (octobre 2024).

Dans ce contexte, il n'est pas inutile de rappeler les données officielles publiées par l'INSEE, qui démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales (APUL) dans ce déficit. La dette publique totale représente 109,9 % du PIB (3101,4 Md€ fin 2023), la dette locale n'en représente que 8,9 % (250,4 Md€), alors même que les collectivités assurent de l'ordre de 70 % des investissements publics civils.

Figure 3 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

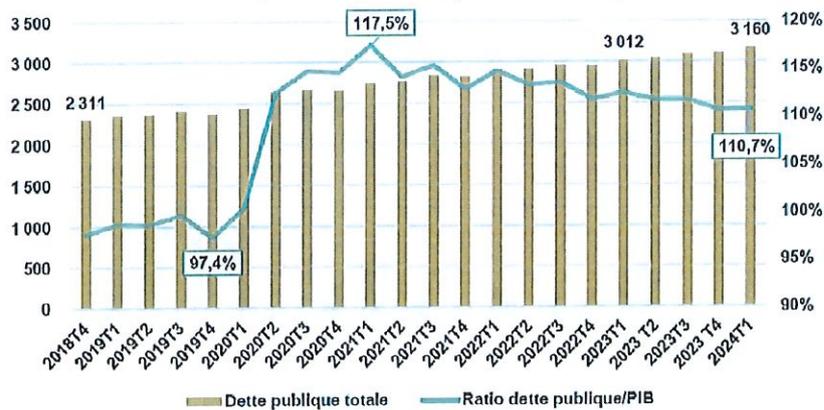
en milliards d'euros

Administration publique	2020	2021	2022	2023
État	-177,0	-144,1	-148,4	-155,7
Organismes divers d'administration centrale	22,1	0,5	15,5	-1,5
Administrations publiques locales	3,9	0,0	1,1	9,9
Administrations de sécurité sociale	-48,3	-19,7	6,2	13,2
<b>Ensemble des administrations publiques</b>	<b>-207,1</b>	<b>-165,1</b>	<b>-125,8</b>	<b>-153,9</b>

Lecture : en 2023, le déficit de l'État est de 155,7 milliards d'euros  
 Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025 nous contraint à dessiner des orientations budgétaires particulièrement serrées.

Evolution de la dette publique en Mds d'€ et en pourcentage du PIB (échelle de droite)



Accord de réception en préfecture  
 N° de récépissé : 14102/2025-01-01-DE  
 Date de réimpression : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

### Ce qui était prévu au PLF (principales mesures)

- Baisse du taux de FCTVA

Evolution du taux de FCTVA de 16,404 % à 14,850 % et suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité

Application aux dépenses réalisées à partir de 2025.

⇒ impact estimé de ces deux mesures : une baisse de 10 % du remboursement de TVA pour les collectivités.

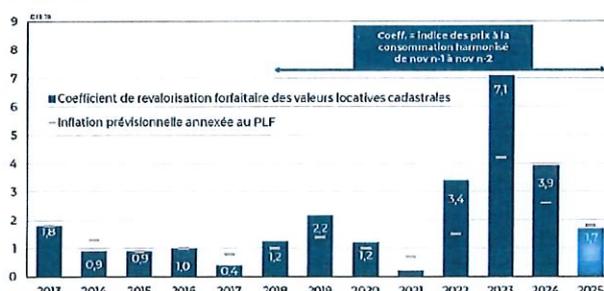
- Modalités de répartition du FPIC



## MESURES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES POUR 2025

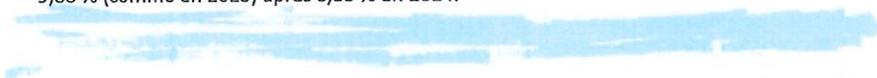
### Ce qui est acté

#### Revalorisation des valeurs locatives cadastrales



#### Hausse des cotisations patronales CNRACL

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé au 01/01/25 à 9,88 % (comme en 2023) après 8,88 % en 2024.



Accord de réception en préfecture  
 Date de réimpression : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## LA LOI SPÉCIALE



05/12/2024

### Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**



20/12/2024

### Promulgation de la [loi spéciale](#) (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

**09/12/2024** Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

**11/12/2024** Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

**16/12/2024** Adoption par l'Assemblée nationale

**18/12/2024** Adoption par le Sénat

**20/12/2024** Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du [décret n°2024-1253](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

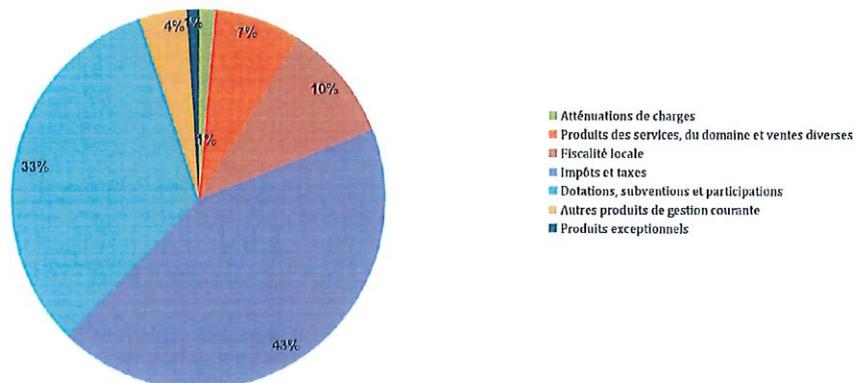
## Constat rétrospectif

- 1.1. Recettes de fonctionnement
- 1.2. Dépenses de fonctionnement
- 1.3. Autofinancement brut et net
  - 1.4. Investissement
  - 1.5. Comparaisons

Accusé de réception en préfecture  
045-200064585-20250210-DCM/2025-001-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réédition préfecture : 14/02/2025

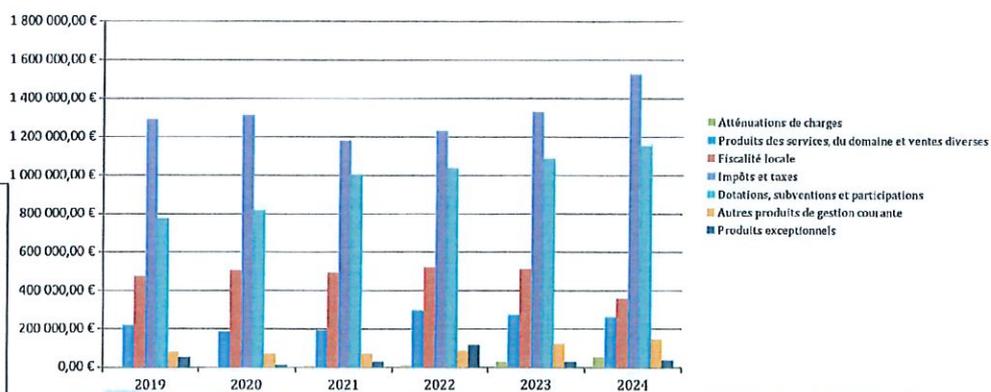
## 1.1. Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de l'année 2024



## 1.1. Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement



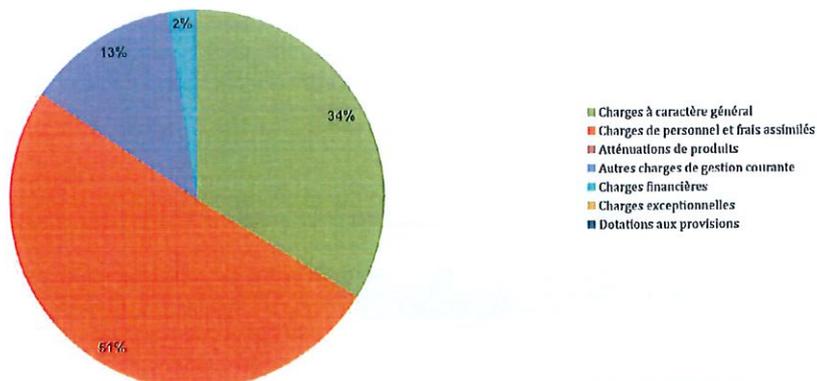
Accusé de réception en préfecture  
 049-200094586-20250210-CIV2025-001-DE  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## 1.1. Recettes de fonctionnement

	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024
013 Atténuations de charges	0,00 €	0 %	603,24 €	695 %	5 993,82 €	44 %	8 628,02 €	250 %	30 234,34 €	69 %	50 793,92 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	217 277,73 €	-16 %	183 374,15 €	6 %	193 549,52 €	53 %	256 033,68 €	-8 %	272 462,95 €	-1 %	261 606,18 €
73 Fiscalité locale	474 886,70 €	6 %	503 963,44 €	-3 %	491 209,23 €	6 %	521 133,56 €	-2 %	512 159,40 €	-30 %	359 238,00 €
731 Impôts et taxes	1 291 433,00 €	2 %	1 313 311,00 €	-10 %	1 179 205,00 €	5 %	1 232 543,00 €	8 %	1 330 586,00 €	15 %	1 526 315,18 €
74 Dotations, subventions et participations	775 947,71 €	5 %	817 684,48 €	22 %	1 001 553,34 €	3 %	1 036 336,53 €	5 %	1 088 139,12 €	6 %	1 154 473,24 €
75 Autres produits de gestion courante	77 977,38 €	-10 %	69 856,50 €	2 %	71 050,09 €	70 %	84 957,85 €	42 %	120 431,15 €	21 %	145 430,02 €
77 Produits exceptionnels	50 661,18 €	-79 %	10 761,18 €	178 %	29 932,91 €	238 %	116 067,04 €	-78 %	25 957,78 €	45 %	37 735,83 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 888 178,70 €</b>	<b>0 %</b>	<b>2 899 554,39 €</b>	<b>3 %</b>	<b>2 972 498,91 €</b>	<b>11 %</b>	<b>3 295 667,08 €</b>	<b>3 %</b>	<b>3 310 015,24 €</b>	<b>5 %</b>	<b>3 535 596,67 €</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 958,97 €	-13 %	13 028,08 €	48 %	19 336,95 €	-11 %	17 132,79 €	-13 %	14 876,68 €	964 %	158 343,20 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>14 958,97 €</b>	<b>-13 %</b>	<b>13 028,08 €</b>	<b>48 %</b>	<b>19 336,95 €</b>	<b>-11 %</b>	<b>17 132,79 €</b>	<b>-13 %</b>	<b>14 876,68 €</b>	<b>964 %</b>	<b>158 343,20 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 903 137,67 €</b>	<b>0 %</b>	<b>2 912 582,47 €</b>	<b>3 %</b>	<b>2 991 835,86 €</b>	<b>11 %</b>	<b>3 312 799,87 €</b>	<b>2 %</b>	<b>3 324 891,92 €</b>	<b>9 %</b>	<b>3 693 939,87 €</b>

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

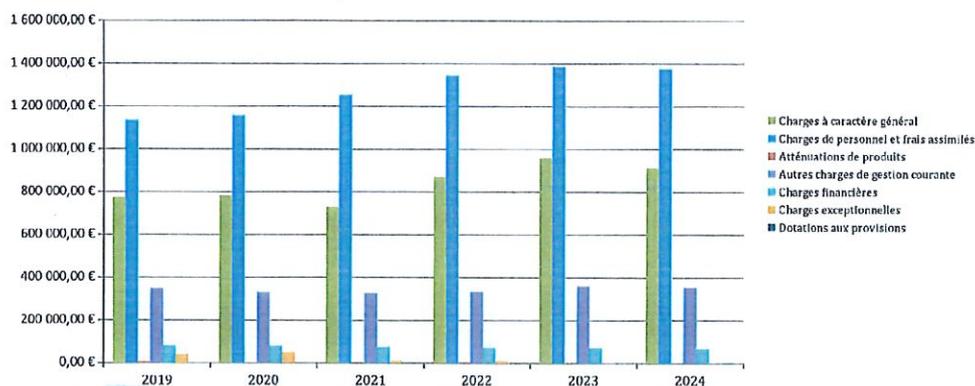
Dépenses réelles de l'année 2024



Annuaire de l'Assemblée au Préfet  
 049-200064566-20240210-DCM2025-001-DE  
 Date de réimpression : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement



## 1.2. Dépenses de fonctionnement

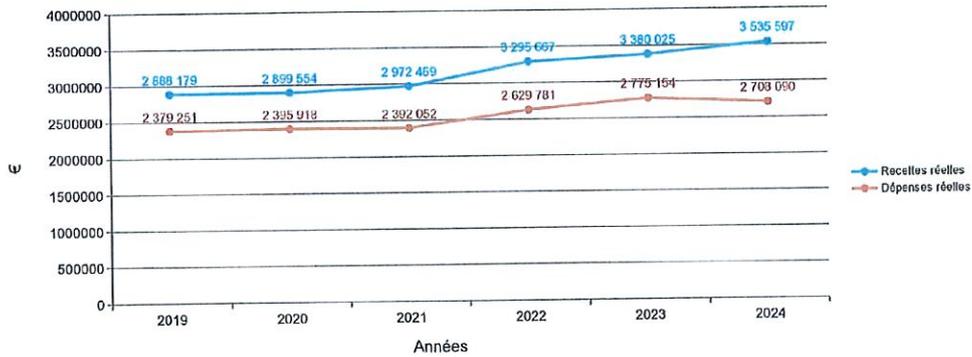
	2019	Evol	2020	Evol	2021	Evol	2022	Evol	2023	Evol	2024
011 Charges à caractère général	773 319,29 €	1 %	781 436,88 €	-7 %	729 054,68 €	19 %	869 179,51 €	10 %	957 943,52 €	-5 %	911 051,15 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 131 337,38 €	2 %	1 155 507,55 €	8 %	1 253 426,69 €	7 %	1 343 656,79 €	3 %	1 366 695,99 €	-1 %	1 375 919,58 €
014 Atténuations de produits	5 426,00 €	-80 %	1 002,00 €	-0 %	1 038,00 €	176 %	3 000,00 €	-100 %	4,00 €	-100 %	0,00 €
65 Autres charges de gestion courante	347 050,69 €	-5 %	329 713,50 €	-1 %	375 058,89 €	2 %	332 668,34 €	8 %	357 673,22 €	-1 %	352 543,25 €
66 Charges financières	80 132,64 €	-2 %	78 728,39 €	-2 %	73 423,53 €	-3 %	71 265,82 €	0 %	71 267,44 €	-8 %	85 664,76 €
67 Charges exceptionnelles	38 955,28 €	24 %	48 349,04 €	-79 %	10 000,00 €	0 %	10 000,00 €	-84 %	1 569,33 €	-100 %	0,00 €
69 Dotations aux provisions	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	0,00 €	0 %	871,50 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 379 251,28 €</b>	<b>1 %</b>	<b>2 395 917,76 €</b>	<b>0 %</b>	<b>2 392 051,79 €</b>	<b>10 %</b>	<b>2 629 740,66 €</b>	<b>6 %</b>	<b>2 775 159,80 €</b>	<b>-2 %</b>	<b>2 708 090,24 €</b>
012 Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 982,94 €	15 %	221 398,15 €	-1 %	218 201,96 €	22 %	265 273,70 €	6 %	248 135,90 €	84 %	455 945,48 €
Opérations d'ordre	192 982,94 €	15 %	221 398,15 €	-1 %	218 201,96 €	22 %	265 273,70 €	-6 %	248 135,90 €	84 %	455 945,48 €
<b>Total des postes de fonctionnement</b>	<b>2 572 234,22 €</b>	<b>2 %</b>	<b>2 617 315,91 €</b>	<b>-1 %</b>	<b>2 610 253,75 €</b>	<b>11 %</b>	<b>2 895 014,36 €</b>	<b>4 %</b>	<b>3 023 295,70 €</b>	<b>5 %</b>	<b>3 164 035,72 €</b>

Agence de services à la Préfecture  
 049-700-064566-10250210-DCM2025-004-DE  
 Date de réimpression : 14/02/2025  
 Date de réimpression prébudgétaire : 14/02/2025

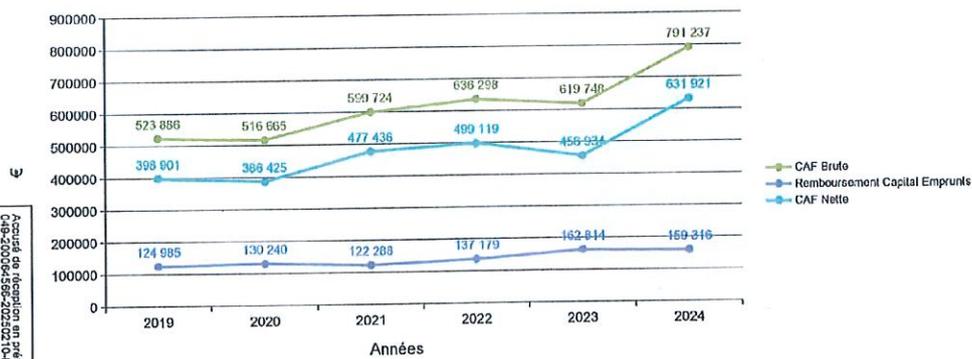




### 1.3. Autofinancement brut et net

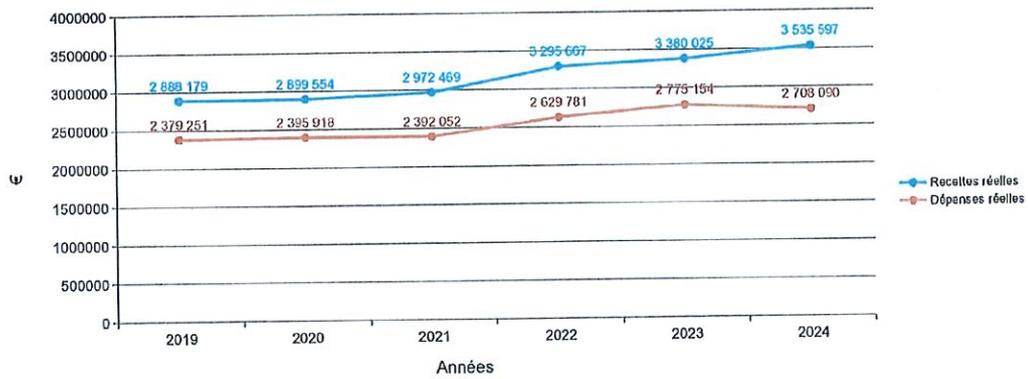


### 1.3. Autofinancement brut et net

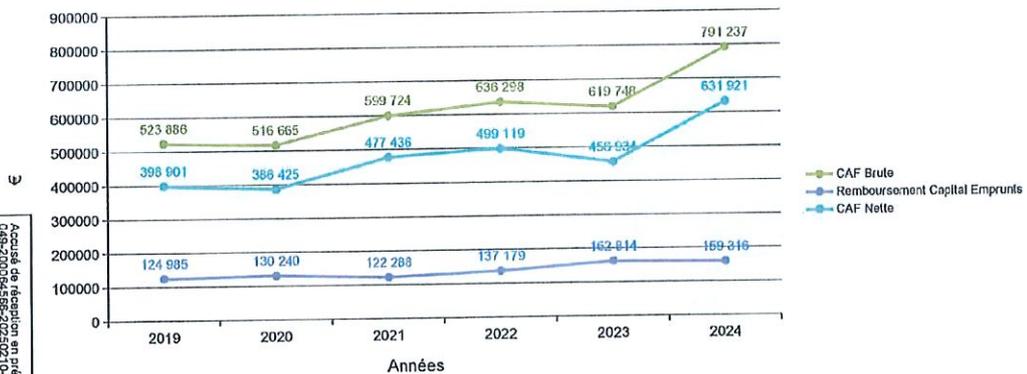


Accord de répartition en préfecture  
 N° d'avis : 1402/2025  
 Date de télétransmission : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

### 1.3. Autofinancement brut et net



### 1.3. Autofinancement brut et net



Accusé de réception en préfecture  
 0485-2100194566-20250210-DOA/2025-001-DE  
 Date de l'émission préfecture : 14/02/2025

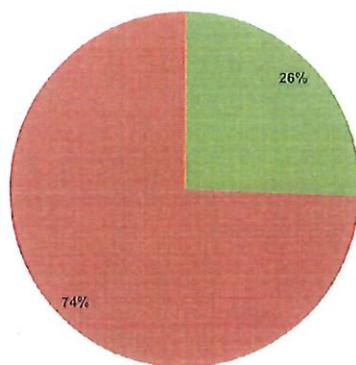
## 1.4. Investissement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Investissements réalisés	682 266,45 €	887 193,11 €	1 148 993,63 €	1 306 223,17 €	566 991,47 €	1 084 806,97 €	5 676 075,90 €
Subventions reçues	214 124,63 €	55 635,00 €	319 535,00 €	234 166,57 €	128 788,84 €	277 961,90 €	1 230 212,02 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	644 603,00 €	0,00 €	0,00 €	644 603,00 €
Autofinancement	468 141,82 €	831 558,11 €	829 458,63 €	428 051,50 €	438 205,63 €	806 844,99 €	3 802 263,78 €

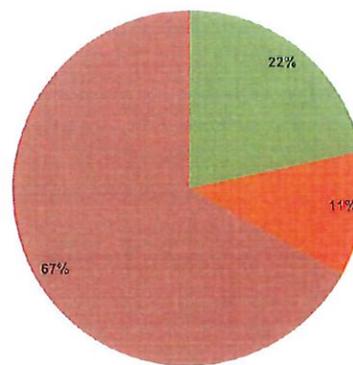
Principaux investissements 2024	COÛT	SUBVENTIONS
Travaux sécurisation RD859	683 K€	275 K€
Travaux réseau pluvial	148 K€	---
Travaux église (maîtrises d'œuvre)	141 K€	23 K€
Bâtiments	128 K€	
Voirie	220 K€	

## 1.4. Investissement

Année 2024



Années 2019 à 2024



Académie de Montpellier en Préfecture  
 06-39-00-64-56-20-20-21-14-50-00-25-00-01-DE  
 Date de télétransmission : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## 1.5. Comparaisons des dépenses de fonctionnement

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Variation Prévisions 2024 / Réalisations 2024 (%)
011 - Charges à caractère général	669 175,91 €	937 943,92 €	1 041 922,64 €	913 061,15 €	-12,3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 303 666,79 €	1 386 695,99 €	1 402 700,00 €	1 375 549,56 €	-2,5%
014 - Atténuations de produits	3 000,00 €	4,00 €	4 500,00 €	0,00 €	-100%
047 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 273,70 €	248 135,90 €	433 000,00 €	455 945,46 €	3,5%
05 - Autres charges de gestion courante	337 658,14 €	357 673,22 €	369 900,00 €	352 543,25 €	-5,5%
66 - Charges financières	71 205,82 €	71 267,41 €	65 959,72 €	65 404,76 €	-2,5%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	1 589,43 €	3 000,00 €	0,00 €	-100%
68 - Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	1 457,50 €	873,50 €	-40%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 855 054,36 €</b>	<b>3 023 289,80 €</b>	<b>3 332 475,26 €</b>	<b>3 164 025,72 €</b>	<b>-5,6%</b>

## 1.5. Comparaisons des recettes de fonctionnement

	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Variation Prévisions 2024 / Réalisations 2024 (%)
013 - Atténuations de charges	8 628,02 €	30 234,34 €	28 000,00 €	50 793,92 €	Non significatif
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 332,79 €	14 876,68 €	170 856,00 €	158 343,20 €	-7,1%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	296 003,08 €	272 462,45 €	260 000,00 €	261 606,48 €	0,5%
73 - Fiscalité locale	521 333,56 €	512 159,40 €	356 000,00 €	359 238,00 €	1,1%
731 - Impôts et taxes	1 292 543,00 €	1 330 586,00 €	1 455 000,00 €	1 526 315,18 €	8,1%
71 - Dotations, subventions et participations	1 026 234,53 €	1 098 134,12 €	1 071 100,00 €	1 154 473,24 €	8,1%
75 - Autres produits de gestion courante	64 557,85 €	120 491,15 €	148 000,00 €	195 430,02 €	32,1%
77 - Produits exceptionnels	116 067,04 €	25 957,78 €	0,00 €	37 739,83 €	Non significatif
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 312 799,87 €</b>	<b>3 394 901,97 €</b>	<b>3 529 556,00 €</b>	<b>3 693 939,87 €</b>	<b>5,3%</b>

Date de réception en préfecture : 14/02/2025  
 Date de télétransmission : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## 1.5. Comparaisons sur l'investissement : Dépenses

	BUDGET 2024	CA PROVISOIRE
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 500,00 €	159 315,68 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 358 402,23 €	1 084 806,97 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	26 363,59 €	26 363,59 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	170 856,00 €	158 343,20 €
041 - Opérations patrimoniales	222 006,62 €	0,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 948 128,44 €</b>	<b>1 428 829,44 €</b>
Report N-1	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 948 128,44 €</b>	<b>1 428 829,44 €</b>

## 1.5. Comparaisons sur l'investissement : Recettes

	BUDGET 2024	CA PROVISOIRE
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	435 000,00 €	455 945,48 €
041 - Opérations patrimoniales	222 006,62 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	745 145,56 €	527 647,60 €
13 - Subventions d'investissement reçues	779 106,84 €	277 961,98 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 140,79 €	1 981,81 €
23 - Immobilisations en cours	29 150,25 €	29 150,25 €
27 - Autre immobilisations financières	0,00 €	792,75 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	37 035,00 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	501 363,10 €	0,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>2 749 948,16 €</b>	<b>1 293 479,87 €</b>
Report N-1	198 180,28 €	198 180,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 948 128,44 €</b>	<b>1 491 660,15 €</b>

Acquies de réception en préfecture  
 048-2000164565-20250210-DCM2025-001-DE  
 Date de réception : 14/02/2025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

Compte Administratif  
2024 Prévisionnel

Synthèse des résultats

#### Résultat Prévisionnel section fonctionnement

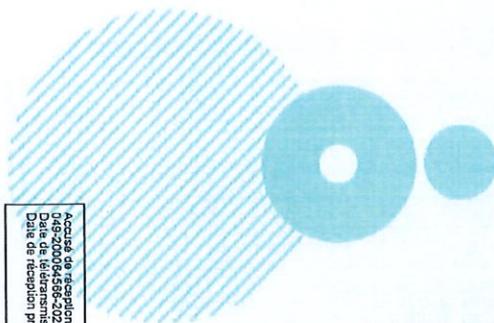
Recettes 3 693 939,87 €	—	Depenses 3 166 655,07 €	=	Résultat 529 903,47 €
Résultat 529 903,47 €	+	Report N-1 306 901,31 €	=	Résultat section fonctionnement 836 804,78 €

#### Résultat Prévisionnel section investissement

Recettes 1 293 479,87 €	—	Depenses 1 428 829,44 €	=	Résultat - 135 349,57 €
Résultat - 135 349,57 €	+	Report N-1 198 180,28 €	=	Résultat section investissement 62 830,71 €

#### Résultat Prévisionnel global

Résultat section fonctionnement 836 804,78 €	+	Résultat section investissement 62 830,71 €	=	Résultat global 899 636,17 €
--	---	---	---	---------------------------------

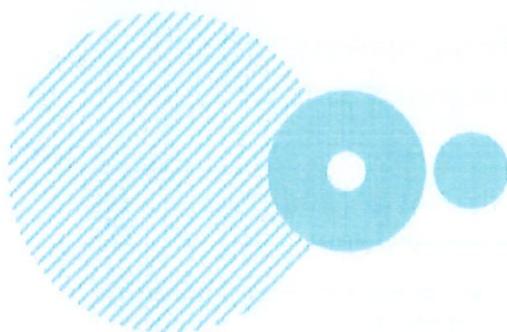


## Structuration de la dette

- 2.1. Annuités
- 2.2. Remboursement capital
- 2.3. Remboursement intérêts
- 2.4. Capital restant dû

Accusé de réception en préfecture  
049-2000094566-20250210-DCM2025-001-0E  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025





## Débat d'orientation budgétaire

## Débat d'orientation budgétaire

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif CAF	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
Remboursement des emprunts	159 316,00 €	165 034,00 €	171 008,00 €	171 212,00 €	127 555,00 €	131 439,00 €
CAF Nette	290 684,00 €	284 956,00 €	278 992,00 €	278 788,00 €	322 445,00 €	318 561,00 €
Investissements récurrents	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement net	290 684,00 €	284 956,00 €	278 992,00 €	278 788,00 €	322 445,00 €	318 561,00 €
Taux de désendettement	4 ans, 2 mois	3 ans, 8 mois	3 ans, 5 mois	3 ans, 1 mois	2 ans, 7 mois	3 ans, 4 mois
Remb. Emprunt/CAF Brute	35%	37%	38%	38%	28%	29%
Capital Restant Dû	1 851 307,82 €	1 691 992,14 €	1 526 957,84 €	1 355 950,01 €	1 184 737,75 €	1 057 182,55 €

Accusé de réception en préfecture  
 AS-2024-06-2024-2024-1-440272025  
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

## Débat d'orientation budgétaire

Eglise St Aubin Morannes deux options possibles :

**Option 1** : travaux d'urgence sur la nef et mise en valeur :

coût des travaux estimés à 741 714€ HT (hors maîtrise d'œuvre) soit 890 056€ TTC

**Option 2** : travaux d'urgence sur la nef

coût des travaux estimés à 561 980€ HT (hors maîtrise d'œuvre), soit 674 375€ TTC

**Points d'attention :**

- Les montants estimatifs ne tiennent pas compte des travaux supplémentaires à réaliser sur le clocher (dont le coût des opérations de réparation et mise en sécurité peut être important).



- le montant des subventions allouées est incertain dans le contexte actuel :

\* la DRAC 10 % (par prudence au lieu des 20 % ou 30%)

\* la Région : un nouveau règlement devrait être voté en février avec pour conséquence une baisse de la subvention à un maximum de 30.000 € au lieu des 100.000 € initialement prévu

\* le Département : subvention estimée à 60 000€ (sans confirmation à ce jour)

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

L'impact en cas de baisse du taux (14,850 % au lieu de 16,404%) : baisse estimée à 30 000€

## Débat d'orientation budgétaire

### Option 1 - Travaux d'urgence nef + mise et valeur

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre (partie déjà subventionnée)	39 728,24	DRAC + DEPARTEMENT SUR MD + MD (subventions déjà accordées)	22 864,00
Missions diverses (déjà subv)	6 000,00	Région (en attente de décision) 10%	4 573,00
		AUTOFINANCEMENT 1	18 251,24
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>45 728,24</b>	<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>45 728,24</b>
Travaux d'urgence	561 979,65	DRAC 10% de 815 285	81 528,00
Travaux de mise en valeur	173 733,86	REGION 10% de 300.000 €	30 000,00
		DEPARTEMENT 10% de 300.000 €	30 000,00
		TOTAL FINANCEMENTS EXTERIEURS	141 528,00
		AUTOFINANCEMENT 2	638 018,62
		<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>769 536,62</b>
		<b>TOTAL 1 + 2 HT</b>	<b>815 284,86</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT TOTAL</b>	<b>646 819,66</b>
<b>TOTAL TRAVAUX TTC</b>	<b>978 841,83</b>	<b>AUTOFINANCEMENT TOTAL TTC</b>	<b>728 558,83</b>

### Option 2 - Travaux d'urgence nef

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Maîtrise d'œuvre (partie déjà subventionnée)	39 728,24	DRAC + DEPARTEMENT SUR MD + MD (subventions déjà accordées)	22 864,00
Missions diverses (déjà subv)	6 000,00	Région (en attente de décision) 10%	4 573,00
		AUTOFINANCEMENT 1	18 251,24
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>45 728,24</b>	<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>45 728,24</b>
Travaux d'urgence	561 978,65	DRAC 10% de 633.558	63 356,00
Travaux de mise en valeur	0,00	REGION 10% de 300.000 €	30 000,00
		DEPARTEMENT 10% de 300.000 €	30 000,00
		TOTAL FINANCEMENTS EXTERIEURS	123 356,00
		AUTOFINANCEMENT 2	464 474,72
		<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>587 830,72</b>
		<b>TOTAL 1 + 2 HT</b>	<b>633 558,96</b>
		<b>AUTOFINANCEMENT TOTAL</b>	<b>492 749,86</b>
<b>TOTAL TRAVAUX TTC</b>	<b>760 370,28</b>	<b>AUTOFINANCEMENT TOTAL TTC</b>	<b>579 819,15</b>

Débat d'orientation budgétaire

Examen du PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT  
(PPI)

cf. document CA 2024 + BP 2025 investissement + PPI  
2026 Option 1 et Option 2



Accusé de réception en préfecture  
048-200064568-20230210-CCM/2023-001-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**  
**OPTION N°1**

CA 2024 + PROJET BP 2025 INVESTISSEMENT + PPI 2026 HYPOTHESE TOTALITE DES TRAVAUX EGLISE DE MORANNES	CA 2024 + PROJET BP 2025				PPI	
	LIQUIDE 2024	BAR (= RESTE ENGAGE)	NOUVEAUX CREDITS 2025	TOTAL BAR + NC 2025	2026	2027
<b>OPERATIONS:</b>						
142 ECOLE PUBLIQUE MORANNES (pompe à chaleur + WC MATERNELLE)				-00		
153 CANTINE SCOLAIRE MORANNES	-00	2 211,31		2 211,31		
156 SALLE DES FETES ET DES SPORTS DE MORANNES	-00	15 000,00		15 000,00	-00	
161 EGLISE DE MORANNES: TRAVAUX D'URGENCE + MISE EN VALEUR	23 837,13	68 516,88	890 057,00	958 573,88	-00	
193 MAISON MEDICALE MORANNES	-00	-00	-00	-00		
204 EGLISE DE CHEMIRE SUR SARTHE		51 420,00		51 420,00		
207 BATIMENTS CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	113 216,83	15 879,00	100 000,00	115 879,00	80 000,00	80 000,00
208 VOIRIE CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	141 414,83	86 691,40	100 000,00	186 891,40	110 000,00	110 000,00
208 DIVERS(PI, terrains, voirie, rambardes, pontons...)			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
208 ENFOUSSISSEMENTS RESEAUX ELEC, ECLAIRAGE PUBLIC TELECOM	24 311,10	8 429,42		8 429,42		
208 TRAVAUX VRD RD 26 (DEVANT LE CIMETIERE de MORANNES)			-00	-00		
210 MATERIEL DIVERS CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	82 604,40	11 841,65	100 000,00	111 841,65	80 000,00	80 000,00
211 SECURISATION CARREFOUR DE DAUMERAY	-00	-00	-00	-00		
212 CIMETIERES	-00	-00	-00	-00		
213 TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES + FONDIS CONCOURS POUR CCALS (45 000 €)	21 257,94	127 600,67	55 000,00	182 600,67	10 000,00	10 000,00
216 AMENAGEMENT TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			55 000,00	55 000,00		
216 TRAVAUX SECURISATION VOIRIE + PISTE CYCLABLE RUE DU PONT RD26		25 550,70	440 000,00	465 550,70		
217 TRAVAUX SECURISATION VOIRIE RUE DE LA FRATERNITE RD59	653 341,23	29 210,28	-00	29 210,28		
218 TERRAIN DE CAMPING DE MORANNES	24 323,61	-00	-00	-00	5 000,00	5 000,00
219 VESTIAIRES FOOTBALL DAUMERAY MAITRISE D'ŒUVRE			40 000,00	40 000,00	300 000,00	
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 084 806,97</b>	<b>442 551,31</b>	<b>1 790 057,00</b>	<b>2 232 608,31</b>	<b>595 000,00</b>	<b>295 000,00</b>
<b>NON AFFECTE</b>				-00		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (N-1: NON REALISATION DU VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT)				-00	450 000,00	440 000,00
OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Travaux en régie et autres)	158 343,20		-00	-00	15 000,00	15 000,00
REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT (à la CCALS)	-00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	159 315,68	-00	165 000,00	166 000,00	166 000,00	172 000,00
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REVERSES			1 500,00	1 500,00	500,00	500,00
PARTICIPATIONS AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	26 363,59	-00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	25 000,00
<b>TOTAL NON AFFECTE</b>	<b>344 012,47</b>	<b>-00</b>	<b>198 500,00</b>	<b>198 500,00</b>	<b>662 500,00</b>	<b>658 500,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 428 829,44</b>	<b>442 551,31</b>	<b>1 988 557,00</b>	<b>2 431 108,31</b>	<b>1 257 500,00</b>	<b>953 500,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-00		450 000,00	450 000,00	440 000,00	430 000,00
REPRISE RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	198 180,28		71 655,71	71 655,71	-237 429,97	-336 111,97
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT N-1 BUDGETS ANNEXES SUPPRIMES (A PASSER EN DIM)	2 774,56		-00	-00		
PRODUITS DES CESSIONS (chemins 20 000 € SCI LULI 8535 € PIGEON 3500 €)	-00	-00	20 000,00	20 000,00		
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS ET PLUS VALUE SUR CESSION)	455 945,48	-00	295 000,00	295 000,00	295 000,00	290 000,00
REMBOURSEMENT AVANCE SUR MARCHÉ = DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	29 150,25		-00	-00		
FCTVA PERCU AU 16/10/2024 ET A PERCEVOIR SUR LIQUIDE	141 933,47		-00	-00		
FCTVA A PERCEVOIR SUR BAR	-00	-00	72 595,12	72 595,12		
FCTVA A PERCEVOIR SUR INVESTISSEMENTS COLONIE NOUVEAUX CREDITS			281 618,75	281 618,75	97 818,00	48 498,00
TAXE D'AMENAGEMENT	9 029,31		6 000,00	6 000,00	6 000,00	12 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (ANNEE ANTERIEURE)	376 684,22		500 000,00	500 000,00	320 000,00	300 000,00
SUBVENTIONS AMENAGEMENT SALLE DE REPOS BIBLIO ECOLE PUBLIQUE MORANNES	24 781,71	-00	-00	-00		
SUBVENTIONS SECURISATION CARREFOUR DAUMERAY	9 288,26	-00	-00	-00		
SUBVENTIONS PISTE CYCLABLE + SECURITE RD 26	-00	286 043,25	-00	286 043,25		
SUBVENTIONS TRAVAUX VOIRIE RD29 DAUMERAY	166 514,85	109 119,72		109 119,72		
SUBVENTIONS SANITAIRES TERRAIN DE CAMPING	31 202,16	29 980,23	-00	29 980,23		
SUBVENTION LEADER SALLE DES FETES MORANNES	55 000,00	-00	-00	-00		
SUBVENTION MO EGLISE DE MORANNES (13718,56+9146)		13 718,56	9 146,00	22 864,56		
SUBVENTION CCALS TERRAIN ACCUEIL GENS DU VOYAGE			45 000,00	45 000,00		
SUBVENTION TRAVAUX EGLISE DE MORANNES DEMANDES EN COURS ET A EFFECTUER			-00	-00		
IVP: 10% DRAC+REGION DEPARTE = 141 528 € (BAISSE SUBV REGION) + -70 600 € et BAISSE SUBV DEPARTEMENT)			-00	-00		
<b>TOTAL GENERAL TTC RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500 485,15</b>	<b>438 861,76</b>	<b>1 754 816,58</b>	<b>2 193 678,34</b>	<b>921 388,00</b>	<b>744 356,00</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500 485,15</b>	<b>438 861,76</b>	<b>1 754 816,58</b>	<b>2 193 678,34</b>	<b>921 388,00</b>	<b>744 356,00</b>
<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>71 655,71</b>	<b>-3 689,55</b>		<b>-237 429,97</b>	<b>-336 111,97</b>	<b>-203 113,97</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200081466-20250210-DCU2025-001-DE  
Date de transmission : 14/02/2025  
Date de réception en préfecture : 14/02/2025

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**  
**OPTION N°2**

CA 2024 + PROJET BP 2025 INVESTISSEMENT + PPI 2026 HYPOTHESE TRAVAUX D'URGENCE EGLISE DE MORANNES	CA 2024 + PROJET BP 2025				PPI	
	LIQUIDE 2024	RAR (= RESTE ENGAGE)	NOUVEAUX CREDITS 2025	TOTAL RAR + NC 2025	2026	2027
<b>OPERATIONS:</b>						
142 ECOLE PUBLIQUE MORANNES (pompe à chaleur + WC MATERNELLE)				-00		
153 CANTINE SCOLAIRE MORANNES	-00	2 211,31		2 211,31		
156 SALLE DES FETES ET DES SPORTS DE MORANNES	-00	15 000,00		15 000,00	-00	
161 EGLISE DE MORANNES: TRAVAUX D'URGENCE + MISE EN VALEUR	23 837,13	68 516,88	679 176,00	747 692,88	-00	
193 MAISON MEDICALE MORANNES	-00	-00	-00	-00		
204 EGLISE DE CHEMIRE SUR SARTHE		51 420,00		51 420,00		
207 BATIMENTS CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	113 216,83	15 879,03	103 000,00	115 879,00	80 000,00	80 000,00
208 VOIRIE CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	141 414,83	86 891,40	103 000,00	186 891,40	110 000,00	110 000,00
208 DIVERS(Pi, terralns, voltre,rambardes, pontons...)			10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
208 ENFOUISSEMENTS RESEAUX ELEC, ECLAIRAGE PUBLIC TELECOM	24 311,10	8 429,42		8 429,42		
208 TRAVAUX VRD RD 26 (DEVANT LE CIMETIERE de MORANNES)			-00	-00		
210 MATERIEL DIVERS CHEMIRE DAUMERAY MORANNES	82 604,40	11 841,65	103 000,00	111 841,65	80 000,00	80 000,00
211 SECURISATION CARREFOUR DE DAUMERAY	-00	-00		-00		
212 CIMETIERES	-00			-00		
213 TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES + FONDS CONCOURS POUR CCALS (45 000 €)	21 757,84	127 600,67	55 000,00	182 600,67	10 000,00	10 000,00
215 AMENAGEMENT TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			55 000,00	55 000,00		
216 TRAVAUX SECURISATION VOIRIE + PISTE CYCLABLE RUE DU PONT RD26		25 550,70	440 000,00	465 550,70		
217 TRAVAUX SECURISATION VOIRIE RUE DE LA FRATERNITE ROBSS9	653 341,23	29 210,28	00	29 210,28		
218 TERRAIN DE CAMPING DE MORANNES	24 323,61	-00	-00	-00	5 000,00	5 000,00
219 VESTIAIRES FOOTBALL DAUMERAY MAITRISE D'OEUVRE			40 000,00	40 000,00	300 000,00	
<b>TOTAL OPERATIONS</b>	<b>1 084 806,97</b>	<b>442 551,31</b>	<b>1 579 176,00</b>	<b>2 021 727,31</b>	<b>595 000,00</b>	<b>295 000,00</b>
<b>NON AFFECTE</b>				-00		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT (N-1: NON REALISATION DU VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT)				-00	450 000,00	440 000,00
OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Travaux en régie et autres)	158 343,20		00	00	15 000,00	15 000,00
REVERSEMENT D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Travaux en régie et autres)	-00		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT (à la CCALS)	159 315,68	-00	166 000,00	166 000,00	166 000,00	172 000,00
REBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS			1 500,00	1 500,00	500,00	500,00
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REVERSES	26 363,59	-00	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
PARTICIPATIONS AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	344 022,47	-00	198 500,00	198 500,00	662 500,00	658 500,00
<b>TOTAL NON AFFECTE</b>	<b>1 428 829,44</b>	<b>442 551,31</b>	<b>1 777 676,00</b>	<b>2 220 227,31</b>	<b>1 257 500,00</b>	<b>953 500,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>						
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>LIQUIDE</b>	<b>RAR</b>	<b>NC 2025</b>	<b>TOTAL 2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-00		450 000,00	450 000,00	440 000,00	430 000,00
REPRISE RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	198 180,28		71 655,71	71 655,71	-61 141,89	-160 038,09
CAUTIONS DIVERSES + AUTRES IMMO FINANCIERES (1 981,81 e + 792,75 €)	2 774,56		-00	-00		
PRODUITS DES CESSIONS (chemins 20 000 €)	-00	00	23 000,00	20 000,00		
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS ET PLUS VALUE SUR CESSION)	455 945,48	-00	295 000,00	295 000,00	255 000,00	290 000,00
REBOURSEMENT AVANCE SUR MARCHÉ + DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	29 150,25		-00	-00		
FCTVA PERCU AU 16/10/2024 ET A PERCEVOIR SUR LIQUIDE	141 933,47		-00	-00		
FCTVA A PERCEVOIR SUR RAR	-00	-00	72 595,12	72 595,12		
FCTVA A PERCEVOIR SUR INVESTISSEMENTS COLONNIE NOUVEAUX CREDITS			250 025,83	250 025,83	97 603,80	48 498,00
TAXE D'AMENAGEMENT	9 029,91		6 000,00	6 000,00	6 000,00	12 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (ANNEE ANTERIEURE)	376 684,72		503 000,00	500 000,00	320 000,00	300 000,00
SUBVENTIONS AMENAGEMENT SALLE DE REPOS BIBLIO ECOLE PUBLIQUE MORANNES	24 781,71	-00	-00	-00		
SUBVENTIONS SECURISATION CARREFOUR DAUMERAY	9 288,26	-00	-00	-00		
SUBVENTIONS PISTE CYCLABLE + SECURITE RD 26	-00	286 043,25	00	286 043,25		
SUBVENTIONS TRAVAUX VOIRIE RD29 DAUMERAY	166 514,85	109 119,72	-00	109 119,72		
SUBVENTIONS SANITAIRES TERRAIN DE CAMPING	31 202,16	29 980,23	-00	29 980,23		
SUBVENTION LEADER SALLE DES FETES MORANNES	55 000,00	-00	-00	-00		
SUBVENTION MO EGLISE DE MORANNES (13718,56+9146)		13 718,56	9 145,00	22 864,56		
SUBVENTION CCALS TERRAIN ACCUEIL GENS DU VOYAGE			45 800,00	45 800,00		
SUBVENTION TRAVAUX EGLISE DE MORANNES DEMANDES EN COURS ET A EFFECTUER			-00	-00		
(PV: 10/03/2024 + REGION + DEPART = 123.355 € (BAISSE DE LA SUBV REGION = -70 000 € et BAISSE SUBV DEPARTEMENT))			-00	-00		
<b>TOTAL GENERAL TTC RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500 485,15</b>	<b>438 861,76</b>	<b>1 710 223,66</b>	<b>2 159 085,42</b>	<b>1 097 461,91</b>	<b>920 459,91</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 500 485,15</b>	<b>438 861,76</b>	<b>1 710 223,66</b>	<b>2 159 085,42</b>	<b>1 097 461,91</b>	<b>920 459,91</b>
<b>RECETTES - DEPENSES</b>	<b>71 655,71</b>	<b>-3 689,55</b>		<b>-61 141,89</b>	<b>-160 038,09</b>	<b>-33 040,09</b>

Actuel de récoction en préfecture  
019-220064565-20240119-DCL/2025-001-DE  
Date de l'émission : 16/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**DCM N° 2025 – 002 : VOTE DES SUBVENTIONS ANNEE 2025**

Monsieur le Maire fait savoir que, dans le cadre de la préparation du budget prévisionnel, les subventions à verser aux associations en 2025 sont à voter ce jour. Une liste des versements effectués en 2024 et des montants proposés en 2025 est présentée aux élus pour l'ensemble des bénéficiaires de la commune nouvelle.

Après avoir étudié chaque proposition de subvention, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les montants suivants aux associations mentionnées ci-après :

<b>SUBVENTIONS 2025</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Votées 2025</b>
<b>Agriculture et Environnement</b>	
G DON-groupement de protection des cultures	2 250,00 €
Lutte contre les nuisibles -Daumeray	300,00 €
Comice agricole du canton	1 121,70 €
<b>Sport</b>	
Ablette Morannaise et Brissarchoise	500,00 €
Entente sportive Foot Morannes	2 000,00 €
Ajax Foot Daumeray	2 000,00 €
Loisirs Jeunesse Basket Morannes	2 000,00 €
Pétanque	150,00 €
Tennis Club Morannais	400,00 €
Tir à l'Arc Daumeray	2 300,00 €
Les Cavaliers de Rouget Daumeray	500,00 €
Société La Concorde - Daumeray	150,00 €
Société la Réunion - Daumeray	150,00 €
Société les Peupliers - Morannes	150,00 €
Loisirs Espace Danse - Morannes	1 000,00 €

<b>Culturel</b>	
Comité des fêtes Morannes	2 500,00 €
Union Morannaise	1 000,00 €
Cercle du Père Riou - Morannes	300,00 €
<b>Patrimoine</b>	
Les Amis de l'Eglise – Chemiré sur Sarthe	450,00 €
Découverte Sauvegarde du Patrimoine	300,00 €
<b>Educatives et Sportives</b>	
<b>Ecoles publiques Morannes-Daumeray</b>	
A.P.E. Les Biblutins Morannes	2 000,00 €
Ecole publique Les Biblutins (voyage)	905,00 €
A.P.E. groupe Maurice Ludard	2 000,00 €
Ecole publique USEP Daumeray	4 000,00 €
<b>Ecoles privées Morannes-Daumeray</b>	
A.P.E.L. Notre Dame Morannes	2 000,00 €
A.P.E.L. Notre Dame – Daumeray	2 000,00 €
<b>Divers</b>	
Don du Sang Durtal	300,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
AFMD 49	66,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>33 292,70 €</b>

Les Conseillers Municipaux membres des bureaux ou conseils d'administration des présentes associations ne prennent pas part au vote.

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits à l'article 6574 du budget prévisionnel 2025.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Madame Dany CLÉMOT rappelle qu'elle trouve anormal le fait que l'on laisse 4.000 € à l'USEP de DAUMERAY alors que la somme initialement prévue est de 2.000 €.

Monsieur Jean-Luc DAVY lui répond que cette somme est versée à l'USEP pour les fournitures scolaires et voyages scolaires. En contrepartie, le budget de la commune ne verse pas ces sommes. Au final on paie la même chose.

Monsieur le Maire pense que l'on peut regarder la ventilation de ces dépenses.

#### **DCM N° 2025 - 003: CONTRIBUTIONS 2025 À VERSER AUX OGEC DES ÉCOLES PRIVÉES DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du versement des contributions aux deux OGEC de Morannes sur Sarthe - Daumeray, il est nécessaire d'établir et de signer une convention avec l'OGEC de Morannes et un avenant avec celui de Daumeray.

Le calcul de la contribution est effectué en prenant pour base le coût moyen annuel des élèves des deux écoles publiques de Morannes et de Daumeray.

Ainsi, sur la dernière année scolaire 2023-2024, le coût moyen d'un enfant en maternelle s'est élevé à **1.852,95 €**, celui d'un élève en élémentaire à **628,57 €**.

Compte tenu des effectifs des écoles privées à la rentrée 2024-2025, il est proposé de verser les sommes suivantes à :

- 1) OGEC DE DAUMERAY : **77.025,40 €** pour 28 élèves en classe de maternelle 40 élèves en classe élémentaire.
- 2) OGEC DE MORANNES : **42.879,93 €** pour 15 élèves en classe de maternelle et 24 élèves en classe élémentaire.

Ces contributions sont versées aux OGEC en une seule fois au mois de février.

**Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal donne son accord pour ces versements et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la présidente de l'OGEC et la directrice de l'école privée de Morannes, ainsi que l'avenant avec la présidente de l'OGEC de Daumeray.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire.**

#### **DCM N° 2025 - 004: OPERATION « FLEURISSEMENT ECONOMIE EN EAU » - CONVENTION ENTRE L'EPTB SARTHE, le CAUE, DGC et la COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie LECOURT, adjointe au Maire et Maire déléguée.

Madame LECOURT fait savoir que l'Etablissement Public territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine et Loire (CAUE) et le bureau d'étude David Gordon Conception (DGC) proposent la signature d'une convention multi-partenariale d'accompagnement de la commune pour une action de sensibilisation aux économies d'eau dans les espaces verts et fleuris, et ateliers de plantation à l'automne 2025.

L'objectif est l'accompagnement des élus, des agents et des habitants de la commune courant de l'année 2025 par DGC sur la conception paysagère du centre bourg de MORANNES en vue de son adaptation aux économies d'eau.

Cet accompagnement se clôturera par une journée d'atelier sur la commune à l'automne 2025.

La commune devra notamment créer un comité technique et de pilotage, acheter les plantations et se charger des travaux préparatoires. Elle devra aussi communiquer sur cette opération.

Madame LECOURT propose d'accepter cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette convention et autorise M. le Maire ou Mme LECOURT, adjointe au Maire à la signer.**

**DCM N° 2025 – 005 : CCALS – ARRET DE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'habitat et Maire délégué.

Monsieur DAVY rappelle les principales caractéristiques du projet de PLUiH et notamment les dispositions relatives à la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.

Il met en exergue quelques points du projet, relatifs au territoire de la commune, qu'il conviendrait de modifier :

- **Parcelles 220 C1132, 220 C1133, 220 C1212 (La Gasnerie MORANNES)** : Afin de pouvoir répondre favorablement au projet d'«écolieu» situé sur ces parcelles, il est nécessaire d'autoriser les changements de destination des bâtiments qui y sont situés et d'obtenir la création d'un STECAL pour l'installation de résidences légères de loisirs sans fondation.
- **Parcelles 119 A270 et 119 A272** : le projet de PLUi prévoit de classer une partie de ces parcelles en Zone Naturelle (alors qu'elles sont classées en zone Agricole sur le PLU actuel de DAUMERAY). Afin de conserver la compatibilité du zonage de ces parcelles avec le projet de centrale agrivoltaïque au sol en cours il est nécessaire de les maintenir en zone Agricole.
- **Orientation d'Aménagement** : Sur MORANNES il est nécessaire de supprimer l'accès prévu dans cette OAP de la parcelle 220 AB53 vers la Grande Rue. Le chemin des Varennes constitue déjà un accès suffisant.
- **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT** : La parcelle 220 C1441 à MORANNES est dans le projet de zonage d'assainissement du PLUi classée en Assainissement Non Collectif. Il s'agit d'une erreur car cette parcelle est desservie par le réseau public d'assainissement et doit donc être classée en Zone d'Assainissement Collectif.
- **CHANGEMENTS DE DESTINATION** : Les propriétaires intéressés par un changement de destination d'un bâtiment leur appartenant pourront se présenter au moment de l'enquête publique. Un point sera fait avec les services de la CCALS.

**Monsieur DAVY propose d'émettre un AVIS FAVORABLE au projet de PLUI-H présenté en y intégrant les ajustements détaillés ci-dessus.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (Mme Françoise DIARD),**

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2019 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH), définissant les modalités de collaboration entre la CCALS et les communes membres ainsi que les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Vu la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 ;

Vu les débats tenus au sein du Conseil communautaire le 1er février 2024 ainsi que dans tous les Conseils Municipaux des communes concernées par le projet de PLUi ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-H de la CCALS ;

Vu le courrier de la Communauté de communes reçu le 5 décembre 2024 sollicitant l'avis de la commune sur le projet ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ces articles L. 153-15 et R. 153-5 ;

- **Emet un AVIS FAVORABLE au projet de PLUi-H présenté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Anjou Loire et Sarthe,**
- **Demande que les ajustements suivants soient effectués :**
  - o **Parcelles 220 C1132, 220 C1133, 220 C1212 (La Gasnerie MORANNES)** : Afin de pouvoir répondre favorablement au projet d'«écolieu» situé sur ces parcelles, il est nécessaire d'autoriser les changements de destination des bâtiments qui y sont situés et d'obtenir la création d'un STECAL pour l'installation de résidences légères de loisirs sans fondation.
  - o **Parcelles 119 A270 et 119 A272** : le projet de PLUi prévoit de classer une partie de ces parcelles en Zone Naturelle (alors qu'elles sont classées en zone Agricole sur le PLU actuel de DAUMERAY). Afin de conserver la compatibilité du zonage de ces parcelles avec le projet de centrale agrivoltaïque au sol en cours il est nécessaire de les maintenir en zone Agricole.
  - o **Orientation d'Aménagement** : Sur MORANNES il est nécessaire de supprimer l'accès prévu dans cette OAP de la parcelle 220 AB53 vers la Grande Rue. Le chemin des Varennes constitue déjà un accès suffisant.
  - o **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT** : La parcelle 220 C1441 à MORANNES est dans le projet de zonage d'assainissement du PLUi classée en Assainissement Non Collectif. Il s'agit d'une erreur car

cette parcelle est desservie par le réseau public d'assainissement et doit donc être classé en Zone d'Assainissement Collectif.

- **CHANGEMENTS DE DESTINATION :** Les propriétaires intéressés par un changement de destination d'un bâtiment leur appartenant pourront se présenter au moment de l'enquête publique. Un point sera fait avec les services de la CCALS.

**DCM N°2025 - 006 : CESSION D'UNE ANCIENNE PARTIE DE L'ALLEE DU GENETAY (PARCELLE 119B 927) A DAUMERAY POUR ALIGNEMENT DE LA VOIE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire.

Monsieur DAVY rappelle que le Conseil Municipal de DAUMERAY avait, le 12 juillet 2016, *accepté d'acquérir une partie de la parcelle 119 B 112 au prix de 500 € net vendeur, une fois que le bornage sera réalisé et pris en charge par Monsieur et Madame MARTIN Georges. Monsieur le Maire ou un adjoint avaient été autorisés à signer l'acte notarié correspondant, dont les frais seront à la charge de la commune.*

Monsieur DAVY rappelle qu'il s'agit donc d'un échange avec les conjoints TARDIF. La commune cède à la famille TARDIF 10 m<sup>2</sup> (parcelle 119 B927) et la famille TARDIF cède à la commune 25 m<sup>2</sup> (parcelle 119 B926).

Cette délibération permettra de rédiger l'acte d'échange entre la commune et les conjoints TARDIF et ce en conformité avec la délibération du 12 juillet 2016 et de rappeler que la soule à la charge de la commune est de 500 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet échange aux conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'absence du Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire, à signer l'acte à venir.**

**DCM N° 2025 - 007 : INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES 119 E1212 et 119 E1215 à DAUMERAY**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire.

Monsieur DAVY fait savoir que les parcelles 119 E1212 (superficie 76m<sup>2</sup>) et 119 E1215 (superficie 1.333 m<sup>2</sup>), sises route du Grand Clos à DAUMERAY propriété de la commune avaient été acquises pour élargir la voie publique et font aujourd'hui partie intégrante de cette voie.

Elles doivent donc sortir du domaine privé de la commune et être intégrées dans son domaine public.

Monsieur DE RICHEMONT souhaiterait savoir à qui appartient la haie de cyprès en bordure.

Monsieur DAVY répond que cette haie appartient à l'entreprise RIVARD.

Monsieur DE RICHEMONT demande que ces cyprès soient conservés.

Madame LEHIELLEUX ajoute que leur conservation est prévue dans le permis de construire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention M. Xavier DE RICHEMONT), décide d'intégrer ces parcelles dans le domaine public de la commune et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette intégration.**

**DCM N° 2025 - 008 : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN 119 D749 et 119D751 A DAUMERAY**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT rappelle que par délibération N°2024-069 en date du 7 octobre 2024, en son point N°2, le conseil avait accepté le principe d'acquisition des parcelles suivantes situées à DAUMERAY : 119 D749 (La Macherie – superficie 1.680 m<sup>2</sup>) et 119 D751 (La Macherie – superficie 1.683 m<sup>2</sup>) au prix total de 840 €.

Madame LECOURT fait savoir que les propriétaires ont accepté cette offre.

Les frais d'acquisition seraient à la charge de la Commune.

**Madame LECOURT propose donc de confirmer l'acquisition de ces deux parcelles.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire et en cas d'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc DAVY, ainsi que Sylvie LECOURT, adjoints au Maire, à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.**

**Le notaire chargé de ces opérations sera l'étude de Maître MARADAN à DURTAL.**

**DCM N° 2025 – 009 : SIEML – TRAVAUX DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC  
POINTS ARMOIRES C1 ROUTE DE DURTAL DAUMERAY (DEV119-24-148) - VERSEMENT  
FONDS DE CONCOURS**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place du fonds de concours.

**ARTICLE 1**

La collectivité de MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY par délibération du Conseil en date du 10 février 2025 décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- DEV119-24-148 Suite vandalisme, réparation du réseau de l'armoire C1 route de DURTAL
- montant de la dépense 3 712,82 € Net de taxe
- taux du fonds de concours 50%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1.856,41 € Net de taxe**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

**ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3** : La présente délibération annule et remplace la DCM N°2024-079 du 9/12/2024

**ARTICLE 4**

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY

Le Comptable de la Collectivité de MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS – RAPPORT DES COMMISSIONS ET QUESTIONS  
DIVERSES**

- **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT à MORANNES** : Monsieur le Maire fait savoir que ces travaux doivent se terminer fin mars.
- **PISTE CYCLABLE et SECURISATION ENTREE DE BOURG de MORANNES** : Monsieur le Maire fait savoir que les travaux ont été confiés à l'entreprise SAS JUGE Camille, entreprise mieux-disante, pour un montant HT de 354.957,25 €. Début des travaux le 3 mars 2025 avec probablement fermeture du pont dans la journée.
- **MISE AU POINT CONCERNANT LA « COMMUNE NOUVELLE »** : Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année, lors des vœux, il avait annoncé son intention de changer le nom de la commune « nouvelle ». Il en avait déjà avisé le conseil municipal lors de sa séance du 9 décembre 2024. Il lui semblait logique qu'un nouveau nom plus synthétique et représentatif soit choisi. Il tient d'ailleurs à rappeler que la procédure de défusion s'était déroulée en bonne et due forme. Il a aussi dernièrement appris, en lisant l'article en date du 31 janvier dernier du Comité de Défusion que le Tribunal Administratif avait été saisi en vue d'annuler l'arrêté préfectoral mettant un terme à la procédure de défusion. Cet article précise d'ailleurs que le Tribunal Administratif a été saisi par 47 personnes dont 7 élus ce qui prouve l'implication de ces 7 élus dans cette procédure, contrairement à ce qu'ils lui avaient affirmé lors des derniers conseils municipaux. Il conviendrait que ces élus assument cette implication !

Cette démarche de changement de nom n'est pas une réponse au Collectif ; c'est une évolution. D'ailleurs il s'agissait d'un sujet sur lequel tout le monde était d'accord lors de la procédure. Le nom était trop long et inadapté.

Deux questions ont été posées dans le questionnaire distribué aux habitants :

- Opportunité du changement de nom,
- Proposition de nouveaux noms.

Les avis exprimés au travers des réponses à ce questionnaire seront bien entendu pris en compte.

Madame Françoise DIARD souhaiterait savoir comment sera effectué le dépouillement de ces réponses.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle n'a pas de souci à se faire, ce dépouillement sera, comme à l'habitude, réalisé en toute transparence.

- **PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES** : Monsieur Noël CHERBONNIER rappelle que les personnes intéressées peuvent s'inscrire à ce programme.
- **ANCIEN SITE DE TERRENA à DAUMERAY** : Monsieur Xavier DE RICHEMONT souhaiterait connaître le repreneur de l'ancien site de TERRENA. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la société MC2A déjà implantée sur la commune.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,

La secrétaire de séance,  
DIARD Françoise.



Jean-Marie CARDOEN.

